

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
26 SEPTEMBRE 2025

Date d'affichage de
convocation
26 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **21**

Votants : **29**

2025-035

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 6 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Anne DEUDON, Etienne DERVYN, Benoît TOULLEC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Slimane MOALLA
Laurence RENARD à Charles RENARD
Roberto DRAPRON à Chrystèle GUILLARD
Eliane GOLLIOT à Frédérique DULAC
Guérigonde HEYER à Yolande GROBON
Isabelle SALOMÉ à Etienne DERVYN
Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON
Stéphane BOUCHARD à Benoît TOULLEC

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

6 OCTOBRE 2025

Objet :

**Pacte financier 2022-2026 –
Demande de fonds de
concours auprès de Saint-
Quentin-en-Yvelines**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-408 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité,

VU la délibération n°2022-227 du Conseil Communautaire en date du 19 mai 2022, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes,

VU l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 30 septembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : DEMANDE** à Saint-Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier 2022-2026 d'un montant maximum de 60 525 €, et plafonné à 50% du montant restant à la charge de la commune,
- **Article 2 : APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des opérations :

Opération	Montant prévisionnel hors taxes	Coût restant à la charge de la commune	Fonds de concours sollicité	Pourcentage de fonds de concours pour cette opération
Achat d'un véhicule professionnel	31 750 €	15 875 €	15 875 €	50%
Travaux de réfection des poteaux du préau du groupe scolaire Saint-Exupéry	89 300 €	44 650 €	44 650 €	50 %

Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **0 8 OCT. 2025**

Certifiée exécutoire le : **0 8 OCT. 2025**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).